



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention avec les riverains et travaux d'aménagement du passage Anne de Bretagne

DEL-2017-064

Numéro de la délibération : 2017/064

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 26/06/2017

Date de convocation du conseil : 20/06/2017

Date d'affichage de la convocation : 20/06/2017

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, Mme Émilie CRAMET, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Laurent BAIRIOT par Mme Claudine RAULT, M. Loïc BURBAN par Mme LORANS Laurence, M. Jacques PÉLAN par Mme Alexandra LE NY.

Étaient absentes : Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Maryvonne LE TUTOUR.

Convention avec les riverains et travaux d'aménagement du passage Anne de Bretagne

Rapport de Jacques PERAN

Objet de l'opération

En vue de la dynamisation de l'hypercentre, la ville de Pontivy souhaite valoriser la passage situé entre la Place Anne de Bretagne et la rue Nationale pour faciliter la déambulation piétonne entre ces deux espaces. Afin de permettre la réalisation de ces travaux dans un passage privé, la ville a sollicité l'autorisation des 4 copropriétaires par le biais d'une convention.

Localisation du passage

Ce passage est localisé entre le 12 et le 14 rue Nationale et permet de desservir le 8 Place Anne de Bretagne.

Nature des travaux

Les travaux qui seront réalisés par la ville de Pontivy sont les suivants :

- Peinture au sol et sur les murs du passage
- Mise en place d'un éclairage adéquat
- Signalisation du passage aux entrées rue Nationale et Place Anne de Bretagne

Dispositions financières

La ville de Pontivy prendra à sa charge l'intégralité des travaux d'embellissement du passage, de signalétique et d'éclairage. Un budget de 10 000 € est alloué à l'opération.

Nous vous proposons :

- d'autoriser la maire à signer la convention ci-jointe
- de valider les travaux d'aménagement pour un montant de 10 000 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 27 juin 2017

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

CONVENTION AUTORISANT DES TRAVAUX DANS LE PASSAGE ENTRE LA RUE NATIONALE ET LA PLACE ANNE DE BRETAGNE

Entre les soussignés :

la Ville de Pontivy représentée par sa Maire , Christine LE STRAT,

D'une part,

Et,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la convention

En vue de la dynamisation de l'hypercentre, la ville de Pontivy souhaite valoriser la passage situé entre la Place Anne de Bretagne et la rue Nationale pour faciliter la déambulation piétonne entre ces deux espaces. Pour ce faire, la ville de Pontivy sollicite l'autorisation des 4 copropriétaires de ce passage afin de réaliser des travaux d'embellissement.

Article 2 – Localisation du passage

Ce passage est localisé entre le 12 et le 14 rue Nationale et permet de desservir le 8 Place Anne de Bretagne.

Article 3 – Nature des travaux

Les travaux qui seront réalisés par la ville de Pontivy sont les suivants :

- Peinture au sol et sur les murs du passage
- Mise en place d'un éclairage adéquat
- Signalisation du passage aux entrées rue Nationale et Place Anne de Bretagne

Article 4 - Dispositions financières

La ville de Pontivy prendra à sa charge l'intégralité des travaux d'embellissement du passage, de signalétique et d'éclairage.

Article 5 - Exécution de la convention

La présente convention peut être dénoncée :

Par la Ville de Pontivy :

- en cas de force majeure dûment constatée ou si l'objet de la convention devenait inapproprié,

Par l'un des copropriétaires :

- en cas de force majeure dûment constatée ou si l'objet de la convention devenait inapproprié.

Après lecture des éléments mentionnés précédemment, je soussigné(e),,

copropriétaire du passage reliant la Place Anne de Bretagne à la Rue Nationale, autorise la réalisation de travaux par la ville de Pontivy.

Fait à Pontivy,

Le

Pour la Ville de Pontivy

P/La Maire
L'adjoint aux Affaires Économiques,
au Commerce et à l'Artisanat
JACQUES PERAN

Pour les copropriétaires du passage

Nom - Prénom